

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance du 16 janvier 2017
- Evolution de l'implantation des emplois
- Répartition des emplois « convention ruralité »
- Point d'étape sur l'élaboration du projet académique
- Réorganisation suite à la mise en place de PETREL
- Point d'info relatif à la communication des organisations syndicales
- Questions diverses

Point n°1 : Approbation du PV de la séance du 16 janvier 2017

Adoption à l'unanimité

Point n°2 : Evolution de l'implantation des emplois

2.1.a Postes d'enseignants :

- Préalablement à l'examen de ce point, la question de l'articulation CTSD/CTA est abordée.
A quoi servent les CTSD, concernant la carte scolaire du 2nd degré, maintenant que les moyens sont gérés directement par le Rectorat ?
La Rectrice propose un GT sur le sujet.
L'Unsa-Education répond favorablement à cette proposition en faisant déjà état d'une première réflexion.
>> Ce GT aurait le mérite de clarifier les choses. En effet, on peine actuellement à voir les aller/retour d'informations entre l'échelon départemental et l'échelon académique...
- Le rectorat commence par nous rappeler le contexte prévu pour la rentrée 2017 : + 486 HP et + 27 ETP
Dans les collèges : -122 élèves à la rentrée 2017 >> - 31 divisions et - 18 postes
 Dans le 08 : -282 élèves >> -14 divisions et - 9 postes
 Dans le 10 : +93 élèves >> - 6 divisions et - 2 postes
 Dans le 51 : +37 élèves >> - 2 divisions et + 1 poste
 Dans le 52 : - 70 élèves >> - 9 divisions et - 8 postes

Dans les lycées :

Dans les LEGT : + 379 élèves >> + 20 postes
Dans les LP : - 142 élèves >> - 6 postes

A cela s'ajoute 10 ETP qui abonderont les lycées qui accueillent un public ayant un fort taux de csp défavorisées : 7 LEGT et 11 LPO bénéficieront d'1 poste ou d'1/2 poste

Les projets des équipes concernées viennent d'arriver au rectorat.

L'UNSA-Education fait part de sa difficulté à faire le lien entre les données présentées au CTA de janvier et celles présentées à ce CTA.

Concernant les collèges la répartition des retraits d'emplois est différente.

Concernant les lycées, on ne retrouve pas pour l'instant les 46 ETP qui devraient être créés.

On nous répond que le rectorat garde pour le moment des postes en réserve et qu'il faut encore prendre en compte les BMP.

Il n'en demeure pas moins que ce manque d'informations ne nous permet pas de suivre attentivement l'évolution de la carte scolaire.

- ***L'UNSA-Education a voté contre l'évolution des emplois dans les collèges, les LEGT et les LP.***

- L'administration a ensuite présenté la liste des postes spécifiques académiques.
Il reste à vérifier si 2 postes présentés comme SPEA ne seraient pas en fait des SPEN.
>> On a appris depuis qu'un poste était effectivement un poste spécifique national.
L'UNSA-Education s'est abstenue lors du vote.

2.1.a Postes des personnels administratifs, de laboratoire, assistants sociaux, infirmiers, d'éducation et de direction :

- **Personnels administratifs**
 - **Suppression d'un poste de personnel administratif en EPLE et d'un poste au rectorat de Reims**
 - Au-delà du retrait d'un poste en EPLE, il y a un redéploiement de poste dans certains établissements de l'académie. L'Unsa-Education est intervenue pour attirer l'attention du rectorat sur les répercussions humaines et organisationnelle pour les établissements de certaines de ces mesures de redéploiement.
 - ***L'Unsa-Education a voté contre les mesures proposées.***

- **Personnels de laboratoire**
 - Suppression de 4 postes
 - L'Unsa-Education s'est fait l'écho des personnels de laboratoire qui vivent mal la suppression de ces 4 emplois. Nous avons également demandé et obtenu la confirmation de l'engagement du rectorat de faire le compte des heures de sciences réalisées par les personnels de labo dans les lycées professionnels situés dans les cités scolaires et dans les lycées mixtes avec l'enseignement général.
 - ***L'Unsa-Education a voté contre les suppressions de postes.***

- **Infirmiers**
 - Création d'un poste : le projet du rectorat prévoyait l'ouverture de 2 demi-postes (½ poste au collège Pierre Brossolette à La Chapelle St-Luc et ½ au collège Braque
 - Après intervention des représentants des personnels faisant remarquer que cette répartition en 2 demi- postes allait poser des problèmes non seulement sur le plan humain mais aussi sur le plan organisationnel, le rectorat est revenu sur sa proposition initiale.
 - La création de poste se fait totalement sur le collège Georges Braque de Reims et le collège Pierre Brossolette de la Chapelle St-Luc se verra doté d'un demi-poste composé de rompus de temps partiels.
 - ***L'Unsa-Education a voté pour cette nouvelle proposition.***

- **Assistants sociaux**
 - Création d'un poste dans l'Aube. ***L'Unsa-Education a voté pour cette nouvelle proposition.***

- **Personnel d'éducation**
 - Création de 6 postes : 2 en EREA et 4 en REP/REP+. ***L'Unsa-Education a voté pour.***

- **Personnel de direction**
 - Suppression de 2 postes d'adjoints de direction.

- L'Unsa-Education est intervenue pour dire qu'elle regrettait l'absence de GT sur ces mesures et qu'elle ne comprenait pas les critères de choix de ces établissements
- La Rectrice a répondu que le choix douloureux s'était fait par défaut
- **L'Unsa-Education a voté contre ces 2 suppressions**

2.2 : DGH des lycées, LP et collèges :

- **Infos sur le taux d'HS dans les établissements du 2nd degré.**
A la rentrée 2017 il sera de 6,8% en collège contre 7,3% à la rentrée 2016
A la rentrée 2017 il sera de 10,9% en LP contre 11,3% à la rentrée 2016
A la rentrée 2017 il sera de 12,89% en LEGT contre 13,42% à la rentrée 2016
- **Infos sur les postes réservés pour les stagiaires**
15% des moyens réservés pour les PFS sont issus de postes définitifs contre 24% l'an dernier.

Point n°3 : Répartition des emplois « convention ruralité ».

Au titre des conventions ruralité signées par 3 départements de l'académie (tous sauf la Marne) l'académie s'est vue dotée de 15 postes supplémentaires.

Lorsque l'Unsa-Education a demandé combien de postes avaient été attribués pour chacune de ces conventions la rectrice nous a répondu qu'il s'agissait d'une dotation globale pour l'académie. Mais comme le maximum de postes attribués par département était de 5 postes... on devine la répartition...

Remarque : gardons donc bien à l'esprit que 5 postes, dans les départements des Ardennes, de l'Aube et de la Haute-Marne sont fléchés pour ces conventions et qu'ils devront donc bien être utilisés à cet effet lorsque les territoires mettront en application les conventions ruralité.

L'Unsa-Education a également demandé le nombre de territoires concernés par les conventions ruralité signées par les trois départements.

Il nous a été répondu que pour l'instant cela ne pouvait pas être défini puisque le principe d'une convention ruralité est de réunir déjà les différents partenaires pour faire un diagnostic partagé avant de voir comment localement les territoires pourraient s'organiser à l'avenir...

Conformément à ce qui avait été exposé lors du CTA de janvier où le département des Ardennes et celui de la Haute-Marne n'avait pas subi de retrait d'emplois dans le 1^{er} degré en anticipant (avec l'accord du Ministère) l'attribution de postes conditionnés à la signature de convention ruralité, la dotation supplémentaire de poste proposée concerne les départements de l'Aube et de la Marne.

>> 10 postes attribués pour la Marne et 5 attribués pour l'Aube.

La Rectrice et les DASEN ont bien réaffirmé que dans les départements l'anticipation de l'attribution des ces postes avait été bien intégré.

A la suite de ces précisions ***L'Unsa-Education a voté pour cette répartition.***

Point n°4 : Point d'étape sur l'élaboration du projet académique.

Les 10 groupes de travail ont mis en perspectives des objectifs et des pistes de travail pour le prochain projet académique. Cela a déjà mobilisé près de 200 personnes.

Les OS membres du CTA devraient avoir une ébauche de projet au retour des vacances d'avril.

Concernant l'enquête flash en direction des personnels de l'académie, elle devrait comporter deux parties : l'une « bilan » du précédent projet académique et l'autre « sur les thèmes des GT » permettant de définir les axes et les priorités.

La Rectrice explique que le futur projet ne devra pas être trop précis afin que chaque personnel puisse se l'approprier à sa manière et le décliner de façon la plus pertinente en fonction de son propre contexte.

Point n°5 : Réorganisation des services suite à la mise en place de PETREL (Portail des Eléments Transmis pour la Retraite de l'Etat en Ligne)

Dans chaque DSDEN, il y avait un personnel qui s'occupait des retraites.

Dans l'Aube et la Haute-Marne, les personnels en questions resteront dans leur DSDEN et seront affectées à d'autres tâches.

Dans la Marne et les Ardennes, les personnels concernés resteront dans leur DSDEN mais leur expertise sera utilisée pour PETREL. Ils compléteront 4 ETP au rectorat qui seront affectés à PETREL ; Cette nouvelle organisation a été présentée en CTS.

Point n°6 : Point d'information sur la communication des organisations syndicales.

3 GT sur ce sujet ont déjà eu lieu.

2 grands champs :

- communication via le site internet du rectorat
- mise à disposition de listes de diffusion : c'est opérationnel depuis le 3 mars.

±